

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR
DU 09 décembre 2020
(en visioconférence)

Ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 18 novembre 2020

Informations générales

Aides à projets pédagogiques 2^{ème} semestre 2020 2021

Questions diverses

Membres présents : Stéphane GOMIS, Doyen ; Jean-Charles EDOUARD ; Anne-Laure FOUCHER ; Henri GALINON ; Laurent LAMOINE ; Caroline LARDY ; Etienne TRIPIER ; Hélène VIAL ; Eric LANGLOIS ; Valérie LASHERMES ; Paul LOTIN ; Frédérique VAN CELST ; Sarah RACHAD

Procuration : Pascale AURAIX-JONCHIERE à Laurent LAMOINE

Invitée : Caroline RUIN

1) Procès-verbal du Conseil du 18 novembre 2020 :

La correction demandée par Laurent LAMOINE a été apportée au PV.

Vote : Unanimité

Le PV approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés pourra être diffusé.

2) Informations générales :

- **Point « confinement » :** Le Doyen rappelle que la fin du confinement est prévue pour l'instant le 15 décembre 2020. Maintien du niveau 2 pour les BIATSS et du niveau 3 pour les enseignements sauf dérogations.
Lors du bureau de la conférence des Directions d'UFR ALLSHS (CDUL) du 04 décembre 2020, une motion pour une reprise des activités de formation en présentiel a été adoptée et envoyée au MESRI :

« A l'instar de nombreux acteurs du monde universitaire, le Bureau de la CDUL demande au MESRI que l'ensemble des activités de formation des étudiants puisse reprendre en présentiel au début du deuxième semestre, à commencer par celles des premières années.

Au regard des limites évidentes de l'enseignement à distance, il s'agit de l'expression d'un besoin prégnant des équipes pédagogiques et des étudiants. Ceux-ci ne sauraient être privés plus longtemps de cours et d'enseignants en présentiel. Les conséquences psychologiques et sociales sont déjà considérables. Les modalités d'accueil, mises en place lors de la rentrée 2020-2021, ont démontré que les équipes pédagogiques sont en capacité d'accueillir leurs étudiants dans des conditions sanitaires adaptées au contexte de leurs universités et UFR. Leur légitimité dans l'application stricte des protocoles est avérée.

Nous défendons donc le principe d'une réouverture maîtrisée et d'une organisation en continu des formations universitaires sur site pour le second semestre de l'année universitaire ».

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur leur souhait de s'associer à cette motion :

Vote : Unanimité des membres présents ou représentés.

- **Point ACTUL :**
Retour attendu pour le 15 décembre 2020 pour les licences afin de renseigner les champs de chaque UE. L'importance de cette remontée d'information est soulignée par rapport à la bascule dans K-Sup, et l'ouverture de Parcoursup.
Le Doyen précise qu'un message sera prochainement envoyé pour rappeler les enjeux de l'actualisation d'ACTUL.
- **Salon Infosup virtuel :**
Temps forts les 21, 22 et 23 janvier 2021 sous forme d'échanges, conférences...en ligne.
La mise en place de stands est en cours d'élaboration en lien avec Florence VERGNAULT, chargée de communication, recrutée pour l'institut LLSHS.
Les Doyens-directeurs enregistreront aussi 2 vidéos qui seront mises en ligne.
Une présentation, par département, de l'ensemble des formations est attendue.
Concernant le déroulement de la JPO le 6 mars 2021, il n'y pas d'informations connues à ce jour quant aux modalités organisationnelles.
- **Organisation Evt :**
Le Doyen rappelle que les consignes UCA sont de limiter les épreuves en présentiel à hauteur de 50% du volume total et, le cas échéant, de privilégier les niveaux diplômants.
Pourcentages présentiel/distanciel UFR LCSH : niveaux Licence et LP : D 75% / P 25% ; niveau Master : D 80% / P 20%.

Les examens terminaux en présentiel du mois de janvier sont tous prévus du 04 au 08 janvier 2021 et sont gérés par la scolarité centrale. Concernant les examens en distanciel, ils seront gérés par les secrétariats pédagogiques.

Caroline LARDY rappelle en effet que les dispositifs en ligne sont gérés par les secrétariats pédagogiques, ainsi que les convocations en présentiel des étudiants en situation d'examens (hors Evt terminaux).

Elle demande ensuite au Doyen pourquoi :

- Certains départements ont été autorisés à prévoir du présentiel pour les L1.
- Tous les Evt y compris en distanciel ne sont pas gérés par la scolarité centrale.

Le Doyen répond dans l'ordre des questions posées que :

- Le présentiel pour les niveaux diplômants est une préconisation et que ce dispositif n'est pas exclu pour les L1. Deux filières ont fait ce choix pour quelques examens de L1. Il est rappelé que ce cadrage a pour origine de limiter au maximum les flux, ainsi que la manipulation des copies d'examens, des brouillons et des cartes d'étudiants.
- Il serait difficile de centraliser la gestion des épreuves en distanciel au niveau de la scolarité, eu égard aux spécificités organisationnelles de chaque département et à la complexité de l'offre de formation.

Par ailleurs, pour rappel, le présentiel peut aussi se justifier pour les étudiants en fracture numérique.

A ce propos, le Doyen rappelle que l'UFR LCSH a largement communiqué auprès de tous les étudiants, sur les dispositifs existants, de mise à disposition d'ordinateurs mais aussi sur l'accès aux salles informatiques. Il rappelle qu'il faudrait aussi en amont que les organisations étudiantes communiquent et diffusent ces informations.

Sarah RACHAD demande si les pourcentages donnés précédemment concernent aussi les examens en contrôle continu. Le Doyen répond par la négative. Ceux-ci ne sont pas soumis à cette règle.

- **COS :** Le Doyen informe les membres du Conseil de la validation de la composition des COS PR (9^{ème} et 19^{ème} section) lors du dernier Cac restreint.

3) Aides à projets pédagogiques 2^{ème} semestre 2020 2021 :

Le Doyen rappelle que, si la légitimité pédagogique des demandes n'est globalement pas remise en cause, il n'en subsiste pas moins des contraintes budgétaires.

Le Doyen décline dans le détail toutes les demandes d'APP.

Conformément à l'avis de la commission permanente du 08 décembre 2020, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'enveloppe allouée pour les APP du 2^{ème} semestre 2020-2021 soit 47 761,51 euros pour 24 projets.

Ceux-ci sont donc validés avec parfois des demandes d'aménagements.

Vote : Unanimité des membres présents ou représentés

4) Questions diverses :

- Valérie LASHERMES demande si l'UFR LCSH sera concernée par les élections à venir. Le Doyen répond que les élections au conseil donneront lieu à un vote électronique, dont la date est à préciser.
- Sarah RACHAD demande si l'alarme du local mis à disposition de l'UNEF pourrait être dissociée de l'alarme général du bâtiment pour faciliter son accès selon les horaires impartis. Cette demande sera relayée à la DIL.
- Henri GALINON souhaite signaler que les examens de la LAS et du PASS ont constitué un surcroît de travail pour les enseignants, notamment pour les surveillances.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 janvier 2021

Le Doyen,



Stéphane GOMIS

La Secrétaire de séance,



Caroline RUIN